COMPTE RENDU DU CSAL DU 13 FEVRIER 2024

A l'ordre du CSAL de ce jour, les 3 points suivants ont été évoqués :
- la création d'un nouveau Centre de Gestion Financière (CGR- Bloc 2)
- le bilan de la campagne des avis 2023 au 1er avril 2024,
- le bilan de l'activité du Centre de contact des professionnels de Cahors

Les élus de Solidaires Finances Publiques 35 ont donnés lecture de leur liminaire.

1/ Création d'un nouveau CGF à Rennes- bloc 2 au 1er avril 2024

La direction a présenté la mise en place et l'organisation du nouveau Centre de Gestion Financière (CGF) Bloc 2 dont la création effective est prévue pour le 1er avril 2024.

Pour rappel, il existe déjà à Rennes 3 CGF (le CGF bloc 3, le CGF Rectorat et le CGF bloc 1) A l'issue de la création de ce nouveau CGF Bloc 2 , plus de 60 agents travailleront en mode CGF au 3ème étage de la cité.

Le CGF bloc 2 sera organisé autour d'un pôle « *transverse »* (en charge des recettes) et de 2 pôles métiers (avec une répartition géographique des UO et, chaque pôle sera composé de 2 cellules spécialisées par nature de dépense.

Ce CGF bloc 2 sera doté de 28 emplois (soit 9 agents en provenance de la DRFIP 35, agents actuellement positionnés au sein du SFACT et 19 agents (soit 1 A et 18 B / C) en provenance du ministère de l'agriculture (DRAAF) et de l'écologie (DREAL) .

Actuellement, seulement 11 agents des plateformes des ministères partenaires se sont portés volontaires pour rejoindre le CGF Bloc 2 au 1er avril 2024. Les personnels en poste à Quimper n'ont pas souhaité suivre leurs missions. Ainsi, afin d'obtenir le nombre d'emplois, la DREAL est en cours de recrutement afin de pourvoir les 8 postes manquants.

La direction a rappelé que s'agissant d'une restructuration de services, les agents du SFACT et des 2 ministères partenaires rejoignant le CGF de Rennes, bénéficieront d'un accompagnement :
- indemnitaire : notamment par le versement de la prime de restructuration à tous les agents,
- par un parcours de formation : une formation de « tronc commun » est mise en place avant le lancement du CGF (de février à mars) afin de *« permettre aux agents de se connaître et d'échanger sur leur pratique»* puis une formation spécifique pour les agents CPCM et ceux du SFACT.

Aussi, compte tenu de l'origine interministérielle du futur CGF, une démarche innovante et « *préventive* » réunissant 3 médiatrices de chaque ministère est mise en place. La direction a bien précisé que cette démarche n'est pas une *« médiation des conflits »* ; il s'agit de créer sur la base du volontariat le futur collectif de travail (mise en place d'ateliers au sein de chaque structure d'origine dès le 11 mars 2024 puis réunion plénière le 17 mai 2024 pour mise en commun des ateliers et préparation d'un plan d'action du « *futur collectif* »)

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 35 ont interpellé le directeur sur le fait que ce nouveau service se base sur des agents ayant des pratiques administratives et des régimes indemnitaires différents pouvant créer des incompréhensions au sein de la structure.

Ainsi, pendant un an à compter du 1er avril 2024, les agents des 2 ministères partenaires ayant rejoint la structure seront en position de détachement, ils restent donc rattachés administrativement et financièrement à leur ministère.

Solidaires Finances Publiques rappellent que ce dispositif de CGF interministériel existe déjà à Nantes. Il est constaté des écarts subséquents de rémunération entre collègues (en + ou en – d'un ministère à un autre) d'un même grade et pour un travail identique, le dispositif du télétravail n'est pas appliqué de la même façon au sein des ministères partenaires…).

Reste le problème du « collectif de travail » dans un an.
En effet, à compter du 1er avril 2025, les agents des 2 ministères partenaires devront faire un choix quant à leur position administrative (rester en détachement ou intégrer notre ministère).

Enfin, Solidaires Finances Publiques a tenu à nouveau à rappeler que cette nouvelle structure a été présenté aux représentants sans aucun rapport de l'ISSTT , sans avis du médecin de prévention. Enfin, aucun plan d'implantation d'installation des agents n'est finalisé.

Il a donc fallu une nouvelle fois rappeler à la direction que tout nouveau projet doit intégrer les conditions de travail des agents.

Bref, pour les mois à venir, tout reste à faire … et rendez-vous en 2015 (que restera t-il des agents des ministères partenaires au bout d'un an?)

2/ Bilan de la campagne des avis 2023

La campagne 2023 s'est déroulée du 24 juillet 2023 au 18 décembre 2023.

La direction a commencé par mettre en avant le fait que l'année 2023 avait été marquée :
- par une hausse importante des montants des taxes foncières (TF), due à des majorations de taux de certaines communes ,
- par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) .
Est-ce vraiment cela le fait marquant de la campagne d'avis de l'année 2023 ?

La direction a admis que suite à : « *la mise à jour effectuée directement par les propriétaires selon un parcours déclaratif nouveau, certaines taxations ont été émises à tort* ».

Le constat est bien amer. Le déploiement de l'applicatif GMBI qui laisse la main aux propriétaires de déclarer leurs locataires afin de compenser la suppression de nos emplois et de l'applicatif Gestodl qui empêche les agents des SIP d'intervenir directement sur les dossiers ont mis à terre les fichiers des locataires/occupants engendrant *de facto* une surcharge de contacts (physiques, téléphoniques, de PRDV…) des usagers auprès de CFP et une forte hausse du contentieux enregistrés en 2023.

Pour Solidaires Finances Publiques, toutes les missions de la DGFiP doivent être exécutées par les agents de la DGFiP et seulement par eux !

Bien avant ce bilan, tout au long de l'année, les représentants avaient largement alerté la direction sur les incidences prévisibles de cette réforme.

La direction ne peut plus tronquer la vérité. Les chiffres de la campagne des avis 2023 sont édifiants :
- Le nombre de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) a augmenté de 12 %. Des avis de TH injustifiés (ex : THS à des enfants mineurs, THS émise au nom d'un gestionnaire d'immeuble au lieu des locataires/occupants …) ont bien été émis.
- Le contentieux de TH enregistrés entre 2022 et 2023 a donc augmenté de + 24,63 %. Le nombre de contentieux de THLV 2023 a augmenté de 86,9 %.
- Le nombre de contacts des usagers entre 2022 et 2023 est en forte augmentation (soit +21,80 % d'accueil spontané en CFP , + 19,70 % en PRDV physique et +7,95 % en PRDV téléphonique).

Pour les élus de Solidaires Finances Publiques 35, la campagne des avis 2023 a bien été une « ***campagne d' innovation »*** **, celle de la destruction !**
Destruction des travaux et des missions du service public engendrant au surplus une dégradation totale des conditions de travail des agents.
Ce sont bien les agents des services qui ont trinqué ! Et le pire, c'est que rien n'est encore stabilisé pour la campagne 2024 !

3/ Bilan de l'activité du Centre de Contact des Professionnels de Cahors

L'année 2023 constitue la première année complète de fonctionnement du service.

Pour rappel , le CCP de Cahors prend en charge l'accueil à distance des 14 SIE des Hauts-de-Seine et des 4 SIE d'Ille-et -Vilaine.
Ses missions sont : l'accueil téléphonique par renvoi automatique après appel des usagers sur le numéro du standard des SIE, le traitement de 15 formulaires E-contacts (ex : demande N° tva intracommunautaire, questions sur BIC, TVA ….) , la réalisation de 6 actes de gestion simples (ex : coordonnées de redevables, gestion des prélèvements automatiques…) et la PRDV pour le compte des SIE . En cas d'urgence (notamment des entreprises en difficultés financières) , une ligne rouge a été mise en place pour joindre les responsables et adjoints des SIE.

Les échanges mis en place entre les CC Pro et les SIE d'Ille-et-Vilaine ont permis de dégager des des points forts et des axes de progrès (ex : nécessité de servir systématiquement le bloc notes unifié, plus de précision sur la nature des questions posées, réponses données….) .

Suite à la demande des représentants syndicaux sur l'accueil téléphonique du CCPro de Cahors, la direction a confirmé que pour l'instant le CCPro ne peut pas basculer vers un numéro de téléphone national tant que tous les SIE ne sont pas entrés dans cette forme de configuration professionnelle.

En définitif, une forte augmentation des RDV téléphoniques figurant dans l'APRDV pour les SIE a été constaté (+ 21,62 % entre 2022 et 2023) .

Questions diverses

Ouverture de la campagne d'entretien professionnelle 2024 (gestion 2023)

La direction a confirmé le rapprochement des acteurs de l'entretien professionnel (agents, N+1, et N+2). L'évaluateur doit être le supérieur hiérarchique direct et le chef de service peut devenir l'autorité hiérarchique.

Pour rappel, l'année dernière, compte tenu du nouvel applicatif, les cadres A+ des services ont été contraints de procéder à la première évaluation sous le nouvel applicatif ESTEVE (surtout que cet applicatif ne reprenait pas les éléments historiques d'Eden-RH)

Cette année, les cadres A (adjoints de chefs de service) vont devenir des évaluateurs. Des formations Webinaires pour les chefs de service A+ et cadres A adjoints ont été mises en place.

Les représentants syndicaux ont dénoncé ce resserrement de l'évaluation.
L'évaluation par un cadre A-adjoint peut donc être soumis à un pourvoi auprès du A+ de son service. Toute l'autorité hiérarchique peut désormais être assurée au sein d'un seul service. En outre, il est observé que le cadre A adjoint est lui-même sous l'autorité hiérarchique du cadre A +.

Solidaires Finances Publiques rappelle que l'agent est libre de ne pas assister à son entretien professionnel.
Pour ceux qui participent à l' entretien professionnel, Solidaires Finances Publiques conseille de bien le préparer en amont en mettant en valeur le travail individuel effectué au sein du collectif de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques la reconnaissance du travail doit se faire au quotidien et collectivement (et non pas dans un cadre institutionnel, annuel, individualisé). L'entretien individuel nie la réalité de nos missions de service public qui s'inscrivent dans une chaîne de travail et les difficultés vécues par tous les collègues dans leur quotidien.

Solidaires Finances Publiques rappelle que **la plus grande vigilance** doit être portée sur les éléments (littéraux, items…) figurant sur le Compte Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) qui pourront servir de grille au calcul à la prime au mérite (RIFSEEP) . Cette prime au mérite tiendrait compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent de la fonction publique.

Toutes les informations sont à lire dans le supplément de l'Unité n° 1171 du 30 janvier 2024 en format papier ou en ligne sur le site de Solidaires.